Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle

Le Canton de Vaud consacrera 702'000 francs à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2011-2012 au travers d'aides ponctuelles et de trois subventions de durée déterminée.

35 projets de création théâtrale indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été examinés pour la saison 2011-2012. Dans sa séance du 9 mars 2011, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la Commission vaudoise du théâtre portant sur six créations. Ces soutiens, pour des montants compris entre 60'000 et 80'000 francs, permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions.

Le choix s'est porté sur des metteurs en scène prometteurs engagés dans une démarche originale ou ayant une longue expérience et à leur actif des réalisations marquantes. La sélection illustre l'extraordinaire diversité des projets, tant dans leurs démarches artistiques respectives que dans le choix des oeuvres ou des textes.

60'000 fr. à « 2B company » pour monter la pièce Re (titre provisoire), création collective, metteur en scène François Gremaud ;

70'000 fr. à la compagnie « Les Artpenteurs » pour monter la pièce Le Trésor de la Sierra Madre d'après B. Traven , metteur en scène Thierry Crozat ;

70'000 fr. à la compagnie « Numero23prod » pour monter la pièce To the End ! (titre provisoire) de Friedrich von Schiller et Numero23prod, metteur en scène Massimo Furlan ;

72'000 fr. au « Collectif Nunc Théâtre» pour monter la pièce La vie de Galilée de Bertolt Brecht, metteure en scène Jo Boegli ;

80'000 fr. au « Théâtre en Flammes » pour monter la pièce La Cerisaie de Anton

Tchekhov, metteur en scène Denis Maillefer ;

80'000 fr. à la « Compagnie Marielle Pinsard » pour monter la pièce En quoi faisons nous compagnie avec le Menhir dans les Landes de et avec la mise en scène de Marielle Pinsard.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé le choix du nouveau bénéficiaire d'une des trois subventions de durée déterminée, d'un montant de 80'000 fr. Pour les années 2011 à 2013, cette subvention a été octroyée à la « Compagnie Marin», compagnie dirigée par François Marin qui a déjà été mis au bénéfice d'une convention de soutien. Par ce choix, la Commission a voulu saluer le travail d'un metteur en scène faisant preuve d'une grande rigueur artistique et d'une démarche théâtrale mettant en avant le choix de textes contemporains, ou du répertoire, et en reconnaissance également de la qualité de son travail autour des acteurs. En accordant à nouveau sa confiance à F. Marin, la Commission est persuadée qu'il pourra pleinement tirer profit de cette aide en renforçant sa structure de production et de diffusion. Le Conseil d'Etat a également renouvelé les subventions de durée déterminée en faveur de la « Compagnie Nonante-Trois» troisième tranche, et pour la « Cie Collectif Division », deuxième tranche.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 mars 2011

DFJC, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise du théâtre, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 ou Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44